



## AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-761 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX**

### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE:**

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2026, le règlement numéro 2026-761 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux.

Le but de ce règlement est de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture, ainsi que sur notre site Internet.

Donné à La Minerve, ce 9 avril 2026.

Marc-André Laforest  
Directeur général et greffier-trésorier

### **Certificat de publication**

Je soussigné, Marc-André Laforest, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 9 avril 2026, entre 13 h et 15 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 9 avril 2026.

Marc-André Laforest  
Directeur général et greffier-trésorier